

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 08 octobre 2025

Le mardi 08 octobre 2025 à 20h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de Mauroux

Etaient présentes : Mesdames DA COSTA, DEFFERRARD et ROSIER,

Etaient présents : Messieurs ANSELMI, CALVET, FOUASSIN, KODDEN, LECOURT, PERNOT, SOULIE et XUEREB

Absences excusées : Marion DIAS, Catherine MAISONNEUVE, Mustafa R'GHIGHA,

Secrétaire de séance : Thierry FOUASSIN

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2025

Approuvé à l'unanimité

Délibérations

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Maison d'Assistantes Maternelle (MAM), pour autoriser celle-ci à utiliser la salle de motricité de l'école maternelle de Mauroux, le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Approuvé à l'unanimité

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la SCI de LARA, pour la création d'un chemin piétonnier entre la résidence de La BOULBENE et La résidence des CHENES.

Approuvé à l'unanimité

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec ENEDIS, pour l'occupation du domaine public lors du déplacement du compteur dans le cadre de la création du chemin piéton entre la BOULBENE et La résidence des CHENES.

Approuvé à l'unanimité

Le conseil autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au titre des amendes de police, pour la création du chemin piétonnier entre la résidence de La BOULBENE et La résidence des CHENES. Il est précisé que la somme actualisée des dépenses s'élève à 12 229 € pour un montant budgété de 13 000 €.

Approuvé à l'unanimité

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour le renouvellement de l'éclairage public dans le Bourg. Le montant du devis s'élève à 19 396,30 € pour un budget de 24 000 €.

Approuvé à l'unanimité

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à modifier la délibération de l'attribution du RIFSEEP pour intégrer deux nouveaux grades attribués au personnel. (agent de maîtrise et rédacteur)

Approuvé à l'unanimité

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à supprimer deux postes suite à changement de grade. (Adjoint administratif 1^{ère} classe 31h/semaine et Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe 35h/semaine).

Approuvé à l'unanimité

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en place le remboursement des frais de déplacement du personnel hors CNFPT.

_ Transport : 0,30 €/km

_ Repas : la dépense engagée dans la limite de 20 €.

Cela correspond aux montants des remboursements prévus pour les agents de la fonction publique.

Approuvé à l'unanimité

Décision modificative

Sur demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de la création d'une opération d'investissement de 1700 € pour le remboursement des frais de renouvellement des podiums engagés par la commune de PRAYSSAC.

Ces podiums sont utilisés par les associations maurouxoises dans le cadre d'une convention.

Approuvé à l'unanimité

Demande d'achat du chemin « Camp de Cubertou »

Les futurs propriétaires demandent l'achat du chemin passant au milieu de la propriété.

Sa longueur est estimée à 176 mètres.

Le conseil municipal donne son accord pour la vente du chemin (en vert sur le plan) au prix de 5,00 €/m², à condition de la remise en état du chemin par les futurs propriétaires (en rouge sur le plan), (estimé à 166 mètres sur une largeur de 4 mètres). Les frais de bornage et de notaire sont à la charge du propriétaire.



Approuvé à l'unanimité

Demande d'achat du patus « La Combe de Gaby »

Mesdames DESCHAMPS et LESOURD demandent l'achat du patus de la Combe de Gaby. Parcelles 184 et 177 (environ 2200 m²).

Le conseil municipal donne son accord pour la vente au prix de 5,00 €/m², les frais de bornage et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Un vote des propriétaires de la combe de Gaby, inscrits sur la liste électorale de Mauroux, sera nécessaire.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire nous informe :

- Projet d'une nouvelle salle de motricité à l'école maternelle, pouvant accueillir la garderie (surface estimée 74 m²). Le montant de ce projet s'élève à 185 300 € HT étude incluse soit 222 360 € TTC. Nous attendons les conditions d'attribution de la DETR pour avancer sur ce projet.
- Investissement du stade (2 vestiaires et un pool house) soit 160 m² avec une extension de 20 m² en extérieur. Le montant du devis s'élève à 480 000 € HT soit 575 000 € TTC. Les subventions possibles maximales s'élèveraient à 20% pour le Département (96 000 €) et 20 000 € par la FIFA soit 24% de subvention.
Monsieur le Maire propose de ne pas valider ce projet afin de pas fragiliser les

finances de la commune et souhaite revoir ce projet avec le Président, pour être sur des investissements plus réalistes avec le budget communal.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

- Fait le point sur la bibliothèque et la mise en place du projet de diversification des activités de celle-ci.

Laure DA COSTA, fait le point sur la préparation d'Octobre Rose et de la randonnée du 26 octobre 2025.

Nadège ROSIER Présidente de l'AIPE, nous informe

- 12 décembre 2025, Cirque de Valence d'Agen
- Vente des sapins de Noël
- 31 janvier 2026, soirée années 80-90
- 20 juin 2026, kermesse des écoles
- Voyage de 3 jours et 2 nuits en fin d'année scolaire.

Thierry FOUASSIN, président du SIVU, fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée.

Karine DEFFERRARD, nous informe des prochaines manifestations.

- Karaoké le 11 octobre 2025
- Village de Noel, début décembre 2025
- Lotos en ligne
- Marché de Noël du foot.

Séance levée à 23h30